

C2200-Direction culture

DECISION DU BUREAU N° dB.2019.024 Séance du 5 septembre 2019

CULTURE : Chœur d'Ailleurs du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc. Demande de subvention auprès de Canopé, réseau de création et d'accompagnement pédagogique

Date de la convocation : 2 septembre 2019

Date d'affichage : 6 septembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Philippe BRILLAULT, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard RIVAUD, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, représenté par M. Patrice BERQUET.

Absents excusés :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Jean-Luc PESSEY,

M. Philippe BENASSAYA,

M. Marc TOURELLE, représenté par Mme Odile GUERIN.

Le Bureau, légalement réuni le 5 septembre 2019 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
 - Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
 - Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
 - Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
 - Vu le budget en cours.
-

Contexte

Dans le cadre des nombreuses propositions alternatives aux cursus qu'il propose, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc crée pour la rentrée 2019-2020 un nouveau chœur.

Le « Chœur d'Ailleurs » est un chœur ressource dédié aux enseignants, futurs enseignants et autres formateurs en situation de conduite de groupes souhaitant explorer le chant choral et ses potentiels.

Il sera dirigé par Valérie Josse et Paul de Plinval, professeurs de chant choral et de direction de chœur au Conservatoire.

Ce projet est accompagné par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DSDEN). Il bénéficie d'une participation financière du Ministère de la Culture dans le cadre de son dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés.

Le réseau de création et d'accompagnement pédagogique « Canopé » a lancé pour 2019 un appel à projets pour le développement du chant choral à l'école. Le Chœur d'Ailleurs répondant pleinement aux objectifs fixés, Versailles Grand Parc est susceptible de bénéficier d'une subvention.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

-
- 2) *d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de Canopé, réseau de création et d'accompagnement pédagogique, pour la création du Chœur d'Ailleurs au sein de l'offre d'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;*
 - 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.*
-

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15